



Énoncé d'unité de Solidarité Darfour Canada

Objectifs stratégiques entérinés par les groupes et les organisations membres de SDC

Février 2008

I. Sécurité

Des forces de maintien de la paix en nombre suffisant et avec suffisamment de ressources pour qu'elles puissent accomplir leur mission

Les Nations Unies (ONU) ont finalement procédé au déploiement des forces de maintien de la paix qui doivent prendre le relais des soldats de l'Union africaine (UA) acquiesçant ainsi à la demande que cette dernière avait présentée il y a deux ans. Mais la MINUAD (la mission hybride des Nations Unies et de l'Union africaine au Darfour) ne pourra remplir sa mission que si les pays donateurs s'engagent à l'appuyer de façon concrète. Même si les pays africains ont fourni la majorité des effectifs, les autres membres de la communauté internationale doivent fournir le financement nécessaire, le personnel spécialisé, l'équipement, les biens matériels et le soutien logistique. *Le Canada doit s'engager à fournir des fonds, des ressources matérielles, une formation et le soutien logistique à la MINUAD, et inciter activement les autres États donateurs privilégiés à en faire autant.*

Des forces de maintien de la paix qui ont le mandat et les moyens de protéger les civils

Grâce à un contingent composé de 30 000 militaires, policiers et personnel civil, la MINUAD représentera l'une des opérations les plus importantes de l'histoire des missions de maintien de la paix. Mais, pour protéger les civils, la MINUAD aura besoin d'un mandat robuste qui l'autorisera à désarmer les milices, comme les Janjaweed, la capacité de rapporter les activités sur le terrain sans être assujettie à la censure et la possibilité d'effectuer des patrouilles régulières et de se déplacer librement de jour comme de nuit dans la région du Darfour. *Le Canada doit prendre la tête de la communauté internationale et exiger que la MINUAD ait le mandat nécessaire, l'accès aux populations et les droits de communications afin de protéger les populations darfouriennes vulnérables, et doit condamner fermement les tentatives du gouvernement soudanais ou d'autres gouvernements de faire obstacle et de nuire au déploiement des forces de maintien de la paix et à leurs opérations.*

II. Aide humanitaire

Niveaux d'aide accrus

Les Nations Unies ont qualifié la situation au Darfour de pire crise humanitaire dans le monde aujourd'hui. Treize organismes des Nations Unies, la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge et plus de 80 organisations non gouvernementales (ONG) qui emploient plus de 12 000 personnes fournissent de la nourriture, des abris, des infrastructures, des ressources et des services à 4,2 millions de Darfouriens touchés par la crise. *Le Canada doit fournir une aide accrue et continue aux organisations humanitaires qui travaillent auprès des Darfouriens afin de soutenir les populations vulnérables pendant la crise et jusqu'à ce qu'elles puissent retourner chez elles en toute sécurité.*

Accès humanitaire sécuritaire aux populations dans le besoin

L'insécurité est le principal obstacle à la mise en œuvre des opérations de secours au Darfour. Les attaques qui visent les convois humanitaires, le pillage des provisions, le détournement des véhicules chargés de la livraison et les violentes attaques dont est victime le personnel rendent extrêmement difficile la distribution de biens et de services aux populations dans le besoin. La plupart des organisations humanitaires présentes au Darfour et au Tchad voisin sont dans l'obligation de limiter leurs opérations et de ne maintenir sur place que le personnel essentiel. D'autres organisations ont été forcées de se déplacer ou de se retirer, et jusqu'à un demi million de Darfouriens n'ont accès à aucune aide en raison de l'insécurité qui règne dans la région. *Le Canada doit collaborer avec la communauté internationale afin d'assurer le libre passage des secours destinés aux populations darfouriennes dans le besoin. Le Canada doit également apporter son soutien aux forces de maintien de la paix de la MINUAD qui ont le mandat de protéger les opérations humanitaires, le passage des convois et le personnel au Darfour.*

III. Processus de paix

Un processus de paix global pour l'ensemble du conflit

Seuls le gouvernement du Soudan et une faction rebelle ont entériné l'Accord de paix sur le Darfour de mai 2006. Son incapacité à régler les différends dans leur ensemble a miné la possibilité d'un cessez-le-feu et a créé les conditions favorables à des dissensions importantes au sein des groupes rebelles armés. Des efforts ont été faits pour favoriser un rapprochement entre les différentes factions et trouver des terrains d'entente, mais le processus a été lent et les groupes armés ne devraient pas être les seuls consultés. *Le Canada et la communauté internationale doivent travailler intensivement sur les plans diplomatique, financier et logistique pour soutenir le processus de paix et s'assurer que la représentation à la table de discussion ne compte pas seulement les chefs des groupes armés, mais aussi des personnes représentant des femmes et d'autres groupes de la population civile. Une paix durable au Darfour s'articule autour de nouveaux contrats sociaux inclusifs et globalement acceptés (ce qui prendra du temps), de l'aide internationale, des ressources, et des représentations des différents groupes de la société darfourienne.*

IV. Justice

Mettre fin au cycle de l'impunité au Darfour

L'impossibilité de tenir les auteurs de crimes internationaux responsables de leurs actions a encouragé un cycle d'impunité au Darfour. En 2005, le Conseil de sécurité de l'ONU a déféré la situation au Darfour à la Cour pénale internationale (CPI); et au début 2007, la CPI a lancé des mandats d'arrêt contre deux suspects. Mais la portée des enquêtes de la Cour est limitée parce qu'elle n'a pas accès au Darfour et qu'elle ne peut compter sur les autorités policières ou gouvernementales pour procéder à des arrestations. *Le Canada doit soutenir financièrement les enquêtes de la CPI et demander que soit élargi le mandat de la MINUAD pour inclure sous sa juridiction les arrestations effectuées par la CPI. On doit faire pression sur Khartoum pour que les suspects soient remis pour être jugés et que la CPI puisse travailler au Darfour afin de réunir d'autres éléments de preuve.*

V. Le Canada doit agir avec un sentiment d'urgence en engageant les ressources essentielles au maintien de la paix et de l'aide humanitaire, et en faisant de la paix et de la justice au Darfour une priorité dans ses relations diplomatiques. Cela doit être fait pour assurer la sécurité dans cette région et pour sauver des vies. Jusqu'à maintenant, nous avons soutenu l'ONU et l'Union africaine (UA) au Darfour, désormais il est temps d'intensifier notre engagement et notre participation aux futurs efforts internationaux. Nous ne pouvons espérer que d'autres pays apportent leur soutien et leurs ressources, si nous ne donnons pas l'exemple et nous ne les incitons pas à faire davantage. Le moment est venu pour le Canada de prendre les engagements nécessaires afin d'obtenir des résultats au Darfour et de mettre fin à la crise.

Le Canada et la communauté internationale doivent également veiller au maintien de la paix entre Khartoum et le sud du Soudan, car la stabilité dans l'ensemble du pays est une condition préalable à une paix durable au Darfour.

La liste des organisations membres de la coalition qui ont endossé l'Énoncé d'unité de Solidarité Darfour Canada est disponible sur cette page de notre site Web : www.sdcanada.org/fr/membres.html